



www.justice.gouv.fr
@justice_gouv

Paris, lundi 03 octobre 2016

INVITATION PRESSE

LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE VOUS OUVRE SES PORTES, LE LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Comme chaque année désormais, la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) du ministère de la Justice, ouvre exceptionnellement les portes de ses établissements et services en France métropolitaine.

Les territoires d'Outre-mer organiseront cette journée le 4 novembre prochain.

Partenaires associatifs et institutionnels, parlementaires, élus locaux, préfets, avocats, magistrats et journalistes pourront rencontrer les jeunes sous protection judiciaire et leurs équipes éducatives. L'occasion de (re)découvrir l'engagement de ces professionnels et leurs missions auprès des jeunes en difficultés.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des sites ouverts

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

La PJJ prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de comprendre la portée de leurs actes et s'insérer dans la société. Elle se mobilise avec tous les acteurs de la justice des mineurs et de nombreux partenaires dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, de la culture, du sport et de la santé pour apporter une réponse adaptée à la situation de chaque jeune qui lui est confié.

Les chiffres :

137 829 : c'est le nombre de mineurs pris en charge par la PJJ en 2015

8 880 : c'est le nombre de professionnels qui travaillent à la PJJ

60 % d'entre eux sont des éducateurs

70 : c'est le nombre de référents laïcité-citoyenneté de la PJJ qui ont pris leurs fonctions depuis janvier 2015

A savoir :

Les journalistes devront impérativement respecter l'anonymat physique et patronymique de tous les mineurs. Il ne sera en aucun cas possible de diffuser d'informations permettant de les identifier malgré les autorisations parentales que les équipes éducatives auront pris soin de faire signer.

Pour visiter l'une de ces structures ou obtenir plus de renseignements, merci de contacter :
Hélène Suhas / Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
01 70 22 78 75 / helene.suhas@justice.gouv.fr